

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays  
de Saint-Malo**  
Service public de production d'eau potable

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical  
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à seize heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2024\_D\_42**

Nombre de membres titulaires : 18  
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10  
Nombre de membres présents : 12

**Membres présents :**

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire  
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire  
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire  
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Christian FONTAINE, Membre titulaire  
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire  
Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire  
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire  
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur  
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Fabrice LE TOQUIN

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Daniel LEROY, Membre titulaire SIERG ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG

**MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIR AU SOL ET DE LA STATION DE POMPAGE DE L'ISLE-CELEE A DINARD ISLE-CELEE – LOT N°1 – ATTRIBUTION**

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu la délibération 2024\_D\_18 du Comité Syndical du 14 février 2024 portant délégation au bureau syndical pour l'attribution du marché de réhabilitation du réservoir au sol et de la station de pompage de l'Isle-Célée à Dinard.

Une consultation concernant le marché de travaux de réhabilitation du réservoir au sol et de la station de pompage de l'Isle-Célée à Dinard a été lancée le 05/02/2024 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France. La date limite de réception des offres était fixée au 15 mars 2024 à 12H00 ;

Cette consultation comprenait 2 lots :

- ⇒ Lot n°1 : station de pompage
- ⇒ Lot n°2 : réservoir au sol

Aucune offre n'a été remise pour le lot n°1. Le Président a donc déclaré la consultation sans suite pour cause d'infructuosité. Une nouvelle consultation a été lancée le 9 avril 2024 avec une date limite de réception des offres fixée au 31 mai 2024 à 12H00. Considérant le nombre d'offres reçues témoignant d'une concurrence insuffisante, d'une part, et que le montant des offres reçues était manifestement élevé au regard de l'estimation du maître d'œuvre, Le Président a déclaré l'appel d'offre sans suite pour cause d'intérêt général.

Une nouvelle consultation a été lancée le 14 juin 2024 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France. La date limite de réception des offres était fixée au 16 juillet 2024 à 12H00 ;

Les offres ont être ouvertes en présence du Président le 18 juillet 2024.

Le rapport d'analyse des offres, établi par l'entreprise SBEA, est présenté en séance.

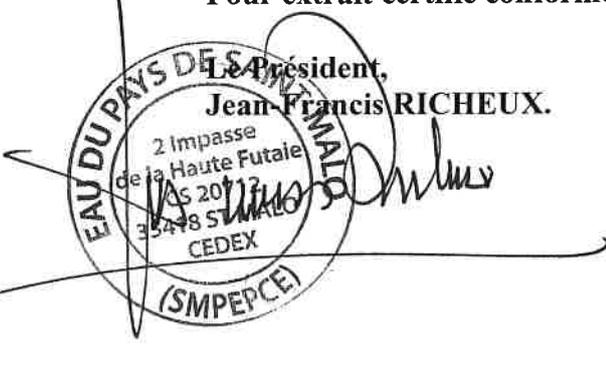
**Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **D'attribuer le marché de travaux pour la réhabilitation du réservoir au sol et de la station de pompage de l'Isle Célée à Dinard – Lot n°1 – station de pompage - à l'entreprise LE DU/SATEC dont l'offre variante est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 552 740 €HT ;**

- ⇒ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer les marchés avec les entreprises susvisées.**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,**  
**Jean-François RICHEUX.**



2 Impasse  
de la Haute Futaie  
CS 20112  
35478 SAINT-MALO  
CEDEX  
(SMPEPCE)

Affiché le 03/12/2024

